



Edition : Du 02 au 08 avril 2026 P.96
 Famille du média : Médias d'information générale (hors PQN)
 Périodicité : Hebdomadaire
 Audience : 2240000



Journaliste : -
 Nombre de mots : 816
 Ed. locales : Edition principale



LES VERTUS DE L'ASSURANCE-VIE

Un outil à privilégier si vous n'anticipez pas de baisse de votre tranche d'imposition à la retraite.

L'assurance-vie, « il faut en souscrire une dès qu'on travaille, car on peut mettre de l'argent de côté et le débloquer à tout moment », avance Mélanie Ravier, conseillère en gestion de patrimoine. D'autant que les retraits profitent d'un avantage fiscal intéressant après huit ans de détention : un abattement de 4600 € pour un célibataire ou de 9200 € pour un couple, et un taux d'imposition réduit à 7,5 % jusqu'à 150 000 €, puis 12,8 %. Et, pour rappel, seuls les bénéficiaires sont imposés, pas le capital versé par l'épargnant. Les prélèvements sociaux (17,2 %) restent néanmoins dus sur la totalité de la plus-value. Avant huit ans, la fiscalité est moins

LONG TERME

avantageuse : les retraits seront soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % (prélèvements sociaux compris). Les ménages faiblement imposés peuvent opter, à la place du PFU, pour le barème de l'impôt sur le revenu (+ prélèvements sociaux), ce qui réduit d'autant la facture fiscale. Il faut savoir aussi que, tant que vous ne retirez pas d'argent, vous ne subissez aucune fiscalité : les intérêts générés sur votre assurance-vie vont donc capitaliser, ce qui en fait une enveloppe idéale pour viser des revenus à long terme.

À l'intérieur de l'assurance-vie, vous pourrez d'abord investir sur les fonds en euros. C'est toujours le support phare avec 68 % des encours. Il est sécurisé, ce qui signifie que vous ne perdez pas d'argent lorsque vous y effectuez des versements (le capital est garanti). Côté rendement, les fonds en euros ont servi 2,6 % en 2025, net de frais de gestion, d'après nos estimations. En appliquant les prélèvements sociaux, cela donne

2,1 %. Soit mieux que le livret A. À côté du fonds en euros, vous pouvez investir sur d'autres supports dits unités de compte (UC). « Les unités de compte, c'est un terme barbare qui regroupe tout ce qui n'est pas garanti en capital, c'est-à-dire la Bourse, l'immobilier, le non-coté, etc. », explique Louis Beaucamp. Pour la partie Bourse, il s'agit essentiellement de fonds gérés par des professionnels ou indexés à des indices (comme le Cac 40). Pour l'immobilier, vous pourrez accéder aux sociétés civiles de placement immobilier ou SCPI. Quant aux fonds d'entreprises « non cotées », ils s'adressent aux investisseurs les moins frileux, car les mouvements à la hausse comme à la baisse peuvent être très importants. Tous ces produits sont ainsi rassemblés sous le sigle UC et permettent d'espérer à long terme des gains plus élevés que ceux du fonds en euros. À condition, toutefois, de diversifier les investissements avec des supports de catégories différentes.

Au final, quelle enveloppe privilégier dans une optique de se constituer des revenus complémentaires pour sa retraite : l'assurance-vie ou son jumeau spécifiquement créé pour l'épargne retraite, le PER (lire page suivante) ? Pour le savoir, nous avons effectué une simulation. Nous avons pris le cas de deux célibataires de 50 ans, sans enfant à charge. Revenu : 45 000 € net imposable par an. Dans les deux cas, l'objectif est un départ à 65 ans, mais dans le cas 1 les pensions seront de 25 000 € par an et dans le cas 2, de 35 000 € par an (carrières différentes). Pour préparer leur retraite, ils investissent 200 € par mois pendant quinze ans dans une assurance-vie ou un PER, dont le rendement estimé est de 4 % par an, avec une répartition identique : 30 % sur les fonds en euros, 70 % en UC.

Verdict : si le taux marginal d'imposition (TMI) reste inchangé, l'assurance-vie remporte la comparaison. Elle permet de percevoir un peu plus, soit 1 275 € supplémentaires au total. Le PER, lui, est plus intéressant que l'assurance-vie dès lors que le TMI baisse à la retraite, comme dans notre simulation (de 30 % à 11 %). Le gain obtenu est alors supérieur de 5 817 € par rapport à l'assurance-vie. Il faut donc bien anticiper sa fiscalité afin de déterminer en amont la stratégie la plus efficace. ▬

TROIS CONTRATS AVEC DES FONDS EN EUROS DE QUALITÉ

CONTRAT (distributeur)	TAUX 2025	FRAIS DE VERSEMENT
Assurance-vie Ampli* (Ampli Mutuelle)	3,75 %	0 %
Contrats Carac (Carac)	3,55 %	0 %
Actépargne2 (La France mutualiste)	3,5 %	0 %

1. Réservé aux travailleurs non salariés.

PARIS MATCH FINANCES

ASSURANCE-VIE OU PER : LA SIMULATION

Revenu net imposable en activité : 45 000 €
 TMI en activité : 30 %
 Âge de la retraite envisagé : 65 ans

CAS 1

Revenu net imposable à la retraite : 25 000 €
 TMI à la retraite : 11 %
 Capacité d'épargne mensuelle : 200 €
 Hypothèse de rendement annuel : 4 %

CAPITAL FINAL NET D'IMPÔT DISPONIBLE

PER : 41 881 €
 + 10 800 € (économie d'impôt) soit **52 681 €**
 Assurance-vie : 46 864 €

CAS 2

Revenu net imposable à la retraite : 35 000 €
 TMI à la retraite : 30 %
 Capacité d'épargne mensuelle : 200 €
 Hypothèse de rendement annuel : 4 %

CAPITAL FINAL NET D'IMPÔT DISPONIBLE :

PER : 34 789 € + 10 800 € (économie d'impôt) soit 45 589 €
 Assurance-vie : **46 864 €**